

Guide de l'exposant

KBC PRIVATE BANKING PRESENTS

IC INTERCLASSICS
CLASSIC CAR SHOW

BRUSSELS EXPO
20 | 21 | 22 NOVEMBER 2026



RALLY LEGENDS
HONOURING THE HEROES OF DUST AND DIRT

KBC
Private Banking

VH
VANDER HAEGHEN
THE ART OF HUNTERED PASSIONS

BEHVA
Belgian Event & Venue Association

AUTOWORLD
BRUSSELS

BROAD ARROW
DRIVEN BY AMBITION

FIVA

Version : 11-06-2026

Table des matières

Guide de l'exposant	2
Résumé des informations sur le salon InterClassics Brussels 2026	4
Informations sur le salon	5
Lieu du salon.....	5
Heures d'ouverture	5
Plan et accès à Brussels Expo	5
Équipe projet.....	6
Commandes sur la boutique en ligne	7
Horaires de montage et d'aménagement.....	7
Démontage.....	7
Accès	7
Portes de livraison pour le montage et le démontage	7
Camions et fourgonnettes les jours de montage.....	7
Démontage.....	8
Propriétaire des voitures.....	8
Stockage pendant le salon	8
Bracelets d'identification durant la durée du salon.....	8
Pièce d'identité officielle.....	8
Cartes d'invitation	9
Montage du stand.....	9
Montage du stand, informations générales et commande de places	9
Boutique en ligne.....	10
Commandes sur la boutique en ligne	10
Dates importantes concernant la boutique en ligne	10
Connexion.....	10
Sécurité	11
Règles de sécurité à Brussels Expo.....	11
Responsabilité de Brussels Expo	11
Zone de basses émissions	11
Autres renseignements.....	14
Réserver une chambre d'hôtel.....	14
Travail avec des tiers	14
Déchet	15
Interdiction de fumer	16
PREMIERS SOINS	16
Surveillance	16
Wi-fi et Internet à Brussels Expo.....	17
Toilettes.....	17
Vestiaire.....	17
Stationnement pendant le salon.....	17
L'organisateur MECC et la durabilité	17
Imprimés et merchandising	18
Construction durable du stand	18
Moquette durable	18
Éclairage du stand	18

Résumé des informations sur le salon InterClassics Brussels 2026

Lieu et dates :

Le salon est organisé à *Brussels Expo*, aux Palais 5, 6, 9 et au Patio. Les visiteurs y accèdent par les Palais 5 et 9.

Dates et heures du salon :

- Vendredi 20 novembre : 10 h - 21 h
 - Samedi 21 et dimanche 22 novembre : 10 h - 18 h
- L'accès est possible pour les exposants à partir d'une heure avant jusqu'à une heure après les heures d'ouverture officielles. Les jours de montage se tiennent du 18 au 20 novembre, le démontage a lieu les 22 et 23 novembre.

Accès et sécurité :

Accès pendant le montage et le démontage par les Palais 5, 6 et 9. Point de rassemblement : Parking C. Seuls les moyens de transport de petite taille sont autorisés dans les palais. Les véhicules présents dans les palais doivent avoir une quantité minimale de carburant (< 5 L) et une batterie déconnectée. Les bracelets sont obligatoires pour les jours de montage et de salon. Ils sont strictement personnels et dépendent de la taille du stand.

Propriété et vérification des véhicules :

Les véhicules sont munis d'une vignette autocollante inamovible portant un code unique. Les deux vignettes (sur le véhicule et la copie) sont nécessaires pour l'identification au moment du départ.

Montage du stand et boutique en ligne :

Le montage du stand doit être conforme aux exigences en matière de sécurité incendie et les finitions doivent être soignées, tant à l'avant qu'à l'arrière. Utilisation obligatoire de dalles de moquette. Les commandes concernant l'électricité, l'Internet, le mobilier et d'autres services se font par l'intermédiaire de la [boutique en ligne](#).

Dates limites importantes pour la boutique en ligne :

- 22 octobre : fin du tarif préférentiel
- 13 novembre : fin du tarif standard
- 18 novembre, 23 h 59 : dernière possibilité de commande

Environnement et durabilité :

L'organisateur du salon (MECC Maastricht) est certifié Green Key Gold. Les exposants sont encouragés à faire des choix durables en matière de montage de stand, de revêtement de sol, d'éclairage (LED) et d'impression (papier recyclé).

Zone de basses émissions (LEZ) :

Brussels Expo est situé dans la zone LEZ de Bruxelles. Les véhicules diesel et essence doivent être conformes à la réglementation Norme Euro. Les oldtimers (>30 ans) immatriculés en Belgique sont automatiquement exemptés s'ils ne sont pas utilisés à des fins commerciales. Les véhicules étrangers et les oldtimers commerciaux doivent être préalablement enregistrés.

Infrastructure et services :

- **PREMIERS SOINS** : Présents tous les jours (+32 2 658 42 21)
- **Parking** : 15 € par utilisation. Abonnement au parking possible via la boutique en ligne
- **Wi-Fi** : Wi-Fi de base gratuit disponible ; accès fixe à Internet recommandé
- **Déchets** : La collecte sélective des déchets est obligatoire ; le non-respect de cette règle est passible d'amendes

- **Zones fumeurs** : Il est interdit de fumer dans tous les bâtiments ; des zones fumeurs sont prévues à l'extérieur
- **Surveillance** : Surveillance générale présente ; surveillance de son propre stand possible sur demande
- **Vestiaire** : Disponible au prix de 2,50 € par objet
- **Réservations d'hôtel** : Via le Brussels Booking Desk (Cédric Devos : c.devos@brusselsbookingdesk.be)

Informations sur le salon

Lieu du salon

Brussels Expo, Place de Belgique 1

Palais 5, Palais 6, Palais 9 et Patio. L'entrée au salon pour les visiteurs se fait par les Palais 5 et 9.

Heures d'ouverture

Vendredi 20 novembre	10 h – 21 h
Samedi 21 novembre	10 h – 18 h
Dimanche 22 novembre	10 h – 18 h

Pour les exposants, le bâtiment est ouvert durant les jours du salon **une heure avant l'heure d'ouverture et une heure après l'heure de fermeture.**

ATTENTION : Vous pouvez accéder au site via le parking C (Chaussée Romaine Bruxelles - R0 - Sortie 7a « Expo »)

Plan et accès à Brussels Expo

Tous les prix mentionnés dans ce guide sont en euros, T.V.A. non comprise, sauf indication contraire. Vous avez reçu un extrait du Règlement général de participation à des salons ou expositions organisés par, pour ou en collaboration avec Brussels Expo au dos de votre formulaire d'inscription. Vous pouvez obtenir gratuitement la version détaillée auprès de l'organisation du salon.

Équipe projet



Erik Panis – Manager InterClassics

T +31 (0)6 20 88 60 94

E erik.panis@mecc.nl



Pim Olischlager – Sales Manager

T +31 (0)6 51 35 87 42

E pim.olischlager@mecc.nl



Reginald Wets – Sales Manager

T +31 (0)6 46 16 30 17

E reginald.wets@mecc.nl



Roxanne Caris – Operations Manager

T +31 (0)6 20 42 24 81

E roxanne.caris@mecc.nl



Camiel de Hoen – Marketing & Communication Manager

T +31 (0)6 43 25 77 39

E camiel.dehoen@mecc.nl

Commandes sur la boutique en ligne

Service Connexions Brussels Expo

T +32 2 658 42 55

E connections@brussels-expo.be

Horaires de montage et d'aménagement

Mercredi 18 novembre 2026	08 h 00 - 20 h 14 h – 20 h Pavillon d'art*
Jeudi 19 novembre 2026	8 h - 20 h (à l'exception du Palais 5 jusqu'à 15 h**)
Vendredi 20 novembre 2026	8 h - 10 h. <i>Attention : seules les portes piétonnes seront ouvertes pour des raisons de chauffage des halls.</i>

* En raison du montage des cloisons du Pavillon d'art prévu mercredi matin, les exposants ne pourront pas commencer avant 14 h.

** Dans le cadre des préparatifs de la Previewnight.

Tenez compte du fait que, dès votre arrivée à Brussels Expo, on contrôlera si vous avez bien payé toutes vos factures. Si ce n'est pas le cas, veuillez effectuer votre paiement au secrétariat d'InterClassics à côté de l'entrée principale du Palais 5. À défaut, nous vous prions de régler directement le montant dû lors du retrait des bracelets au secrétariat du Palais 5.

Démontage

Dimanche 22 novembre 2026	18 h - 24 h
Lundi 23 novembre 2026	8 h - 13 h

Accès

Portes de livraison pour le montage et le démontage

Les portes d'entrée du Palais 5, du Palais 6 et du Palais 9 seront ouvertes pendant le montage et le démontage. Veuillez suivre attentivement les instructions des agents de la circulation présents.

Camions et fourgonnettes les jours de montage

Pendant la période de montage, vous pouvez accéder directement au site via la [Grille G](#) et vous devez suivre les instructions des agents de circulation. Ils vous indiqueront l'endroit approprié pour décharger vos camions et fourgonnettes.

| Adresse Grille G : Chaussée Romaine 527, 1020 Bruxelles, Belgique |

Pendant les jours de montage et de démontage, vous ne pouvez accéder aux halls d'exposition qu'avec des véhicules de plus petite taille. Aux portes de livraison, il n'y a pas de place pour charger et décharger les camions. L'organisation se réserve le droit, en cas de besoin, de refuser des camions. Ceci pour éviter les dégâts ou les nuisances. Vous pouvez par contre utiliser des fourgonnettes et des diables ou transpalettes non motorisés.

Le réservoir des véhicules entrant dans les halls ne peut contenir que 5 l de carburant maximum et la batterie doit être débranchée. Ceci sera vérifié par AIB Vinçotte au cours de l'inspection incendie.

Les voitures électriques doivent être en très bon état. La batterie (batterie de démarrage) doit être déconnectée ou le véhicule doit être placé en mode « show-room ».

Démontage

Pour le démontage, tout le monde doit se rassembler au Parking C. Il n'est ni autorisé ni possible d'accéder directement au site via la Grille G. Vous serez conduit sur le site dans un convoi escorté par la police.

Propriétaire des voitures

InterClassics Brussels utilise un système d'autocollant pour assurer la sécurité des véhicules exposés. C'est une vignette autocollante qui ne peut pas être enlevée sans être endommagée. Vous êtes tenu de coller cette vignette sur le véhicule exposé. Vous recevrez en même temps une copie exacte de la vignette. Les deux vignettes affichent le même code unique à plusieurs chiffres. Pour sortir votre véhicule, des contrôles aléatoires seront réalisés et vous devrez présenter les deux vignettes à la surveillance pour prouver que vous êtes bien le propriétaire légitime du véhicule. **Les autocollants vous seront livrés sur votre stand pendant le salon.** Vous pouvez également les retirer à tout moment au secrétariat.

Stockage pendant le salon

Pour le stockage de vos marchandises pendant la durée du salon, veuillez contacter Transuniverse. Leur numéro de téléphone : +32 9 253 33 18.

Les remorques peuvent être garées sur le parking C. Si vous souhaitez garer vos remorques pendant toute la durée du salon, vous devez souscrire un abonnement. Pour ce faire, veuillez cliquer sur [ce lien](#).

Bracelets d'identification durant la durée du salon

Les bracelets que vous devez porter pendant toute la durée du salon vous seront remis au moment où vous vous présenterez au bureau de l'organisation à l'entrée du Palais 5 (secrétariat). La couleur des bracelets change tous les jours. Le nombre de bracelets par journée qui vous seront accordés par l'organisation est déterminé sur la base de la taille de votre stand.

Superficie du stand	Bracelets compris	Nombre supplémentaire max. qui peut être commandé
1 à 20 m ²	2	2
21 à 50 m ²	3	3
51 à 100 m ²	4	5
> 101 m ²	5	8

Les bracelets sont exclusivement valables pour les collaborateurs présents sur le stand. Ils sont strictement personnels et non transmissibles. En cas d'utilisation illicite, le bracelet peut vous être retiré lors d'un contrôle.

Si le nombre de bracelets ci-dessus est insuffisant, vous pouvez commander des bracelets supplémentaires via [cette boutique en ligne](#). Il va de soi que le nombre de bracelets supplémentaires pouvant être commandés n'est pas illimité et dépend de la superficie du stand. Pour vos relations, vous pouvez utiliser les cartes d'invitation, que vous pouvez également commander via [cette boutique en ligne](#).

Pièce d'identité officielle

Chaque participant doit pouvoir, lors de son séjour à Brussels Expo, présenter une pièce d'identité officielle, sous forme de passeport ou de carte d'identité. Cette pièce d'identité doit comporter une photo récente, le nom et la signature. Nous appliquons cette politique, parce que nous voulons savoir qui travaille à Brussels Expo et que nous sommes obligés, dans le cadre de la Loi sur le travail des étrangers, de contrôler toutes les coordonnées pour pouvoir agir de façon adéquate en cas de catastrophe. Au cours du montage, toute personne se présentant aux portes sera donc invitée à justifier de son identité. Après identification, chacun recevra le bracelet lui donnant accès aux halls d'exposition.

Cartes d'invitation

Pour inviter vos relations et vos clients, vous pouvez commander des cartes d'invitation. Les cartes d'invitation sont un élément important de votre stratégie promotionnelle. Des études ont montré que les exposants qui envoient des cartes d'invitation augmentent d'environ 40 % le rendement de leur exposition au salon.

Vous pouvez commander les cartes d'invitation via [cette boutique en ligne](#). Une carte d'invitation couvre l'entrée pour le vendredi 20 novembre, le samedi 21 novembre **ou** le dimanche 22 novembre.

Le prix est de 11,00 € l'unité (hors TVA).

ATTENTION :

- Les cartes d'invitation sont envoyées par e-mail.
- Les cartes d'invitation sont délivrées uniquement sous forme numérique.
- Une fois retirés, les cartes d'invitation et les codes non utilisés ne pourront pas être repris.

Montage du stand

Montage du stand, informations générales et commande de places

Les coûts de montage et d'aménagement du stand, les branchements techniques et les consommations de ces raccordements sont à la charge de l'exposant, dans la mesure où ils ne figurent pas sur le montage du stand que Brussels Expo et/ou MECC Maastricht prend en charge si vous l'avez commandé. Il faut tenir compte des consignes du service d'incendie ; certains stands peuvent devoir répondre à des exigences spécifiques. Les organisateurs ne peuvent assumer aucune responsabilité des éventuels frais qui en découleraient.

Il est interdit d'endommager les planchers, murs, toitures et autres parties du bâtiment ou le montage de stand uniforme en perçant, clouant, peignant, collant, scotchant, etc. Des repères sur le sol indiquent le devant et les côtés des stands ; en cas de doute ou d'erreur, il est conseillé de se renseigner auprès de l'organisation du salon.

Lors du montage d'un stand propre, il convient de tenir compte des conditions suivantes :

- La conception de votre stand doit être approuvée à tout moment par l'organisation d'InterClassics Bruxelles. Veuillez contacter votre sales manager pour obtenir cette approbation.
- Tant l'avant que l'arrière de votre stand doivent être complètement finis.
- Les matériaux de décoration inflammables, comme des ballots de foin, de la toile étamine en tant que protection du plafond ou de la jute comme décoration murale, doivent être imprégnés. Le service d'incendie peut demander de présenter un certificat en la matière.
- Le placement de parois sur un stand en îlot le long d'une allée n'est pas autorisé. Les exceptions ne sont autorisées qu'en concertation avec l'organisation

Il est obligatoire de placer de la moquette sur les stands situés dans tous les palais. Si ce n'est pas inclus dans le prix, vous pouvez la commander par m² auprès de votre Sales Manager. ATTENTION : il s'agit de la location de dalles de moquette, pas de leur achat.

Au cours de la phase préparatoire, il est important de garder à l'esprit les directives concernant la sécurité du travail. Vous trouverez [ici](#) la check-list concernant la préparation du montage et les directives sur la sécurité du travail.

Souhaitez-vous commander le montage uniforme de votre stand ? Si c'est le cas, vous pouvez le faire via Exhibitor Services MECC Maastricht. Contactez-nous à l'adresse es@mecc.nl ou au +31 (0) 43 3838308.

N. B. : Pour le montage, un service d'assistance, comprenant entre autres plombiers et électriciens, est présent entre 8 h et 18 h. Durant le salon, ils sont présents 30 minutes avant l'ouverture et jusqu'à 30 minutes après la fermeture.

Boutique en ligne

Commandes sur la boutique en ligne

[Lien vers la boutique en ligne Brussels Expo](#)

Dans la boutique en ligne, vous pouvez commander tous vos raccordements à l'eau et à l'électricité, le câblage, le parking et la ou les connexions à Internet. Vous pouvez par ailleurs aussi commander ici des services et produits supplémentaires comme du mobilier, le montage du stand, des moyens audiovisuels, des cartes d'invitation, etc. Vous aurez accès à la boutique en ligne dès aujourd'hui. Vous trouverez ici également les informations nécessaires sur le montage et le démontage du stand, ainsi que les données techniques de l'emplacement.

En ce qui concerne le raccordement électrique demandé, il n'est pas encore effectif durant les journées de montage. Il fonctionnera dès que vous vous signalerez auprès du Dispatching technique. Toutes les règles relatives aux parties du montage des stands se trouvent dans [le règlement de sécurité](#).

Dates importantes concernant la boutique en ligne

22/10/2026	Fin du tarif préférentiel
13/11/2026	Fin du tarif standard
18/11/2026 23 h 59	Fin des commandes

Afin de veiller à un service optimal et au meilleur prix possible, nous vous conseillons de passer votre commande le plus rapidement possible. Veuillez respecter les délais proposés. À partir du 19/11, il n'est plus possible de passer des commandes via la boutique en ligne. Les commandes supplémentaires ne sont possibles qu'auprès du Brussels Expo Service Desk du secrétariat.

Connexion

Nom d'utilisateur	Votre adresse e-mail
Mot de passe	Si c'est la première fois que vous vous connectez, cliquez sur « Nouvel utilisateur ». Complétez vos données et suivez les directives reçues pour créer votre mot de passe (min. 5 caractères, dont 1 majuscule).

Contrôlez bien si les données de votre entreprise qui sont mentionnées dans la boutique en ligne sont correctes. Ce sont en effet aussi vos données de facturation. Si vous souhaitez encore apporter des modifications après réception de votre facture, des frais administratifs seront portés en compte.

Si vous cherchez des informations ou souhaitez commander un produit que vous ne trouvez pas sur la boutique en ligne, vous pouvez prendre contact via les coordonnées ci-dessous.

Coordonnées :
Service Connexions Brussels Expo
T +32 2 658 42 55
E connections@brussels-expo.be

Veuillez introduire toutes vos commandes dans la boutique en ligne, il est malheureusement impossible de commander par e-mail ou par téléphone.

Durant le montage et le démontage, le dispatching se trouve au comptoir à droite lorsque vous entrez dans le Palais 5. Vous pouvez vous adresser à eux pour toute question et commande de dernière minute.

Sécurité

Règles de sécurité à Brussels Expo

La sécurité du travail est un thème central à Brussels Expo, non seulement pour nous, mais aussi pour garantir votre sécurité, celle de vos travailleurs, des monteurs de stands et des exposants. Brussels Expo facilite et organise des congrès, événements, expositions, salons et dîners.

On notera le caractère particulièrement dynamique de la logistique du montage et démontage des salons. Néanmoins, même au cours de ces périodes, toutes les consignes de sécurité doivent être respectées pour éviter incidents et accidents. Les monteurs de stands ainsi que les livreurs doivent, avec l'aide des organisateurs, des exposants et des collaborateurs de Brussels Expo, pouvoir s'orienter facilement dans cet environnement de travail complexe, durant le montage et le démontage. Pour le règlement de sécurité et le document concernant la coordination de la sécurité de Brussels Expo, cliquez [ici](#).

Nous vous demandons de transmettre ce lien ainsi que celui sur les règles de sécurité à vos collaborateurs (et éventuellement aux personnes ou entreprises que vous engagez). Vous pouvez également envoyer vos questions par e-mail à cette adresse.

N. B. : Les stands d'une surface de 72 m² ou plus doivent obligatoirement être équipés d'un extincteur à poudre ou d'une lance d'incendie mobile. Si les exposants n'en possèdent pas au début du salon, ils devront alors l'acheter dans la [boutique en ligne](#).

Responsabilité de Brussels Expo

Les marchandises se trouvant dans les halls d'exposition ou sur les terrains attenants sont à la charge et aux risques de l'exposant. Les organisateurs ne se chargent pas de l'assurance de ces biens. Ni les organisateurs ni Brussels Expo ne peuvent être tenus responsables des dommages aux biens et aux personnes occasionnés par ou en lien avec la participation à l'exposition, quelle qu'en soit la cause. Ni les organisateurs ni Brussels Expo ne peuvent être tenus responsables de dommages causés à des tiers par l'utilisation d'un stand par l'exposant ou son personnel. L'exposant libère les organisateurs de toute réclamation de la part de tiers relative à leur participation.

L'exposant est responsable et sera obligatoirement assuré contre tous les dommages occasionnés par ses actions ou sa négligence, par celles de son personnel ou par ses présentations, de quelque façon que ce soit, aux biens et aux personnes travaillant pour ou engagées par les organisateurs. L'exposant libère les organisateurs ainsi que Brussels Expo de toute prétention que d'autres pourraient faire valoir en la matière.

Zone de basses émissions

IMPORTANT

Zone de basses émissions (LEZ)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la LEZ (zone de basses émissions) est en vigueur dans la Région de Bruxelles-Capitale. Concrètement :

- Les véhicules diesel immatriculés en Belgique, dont la norme Euro est supérieure à 4, sont autorisés sans enregistrement dans la LEZ. Les véhicules diesel de normes Euro 1, 2, 3 et 4 ne sont pas autorisés.

- Les véhicules à essence immatriculés en Belgique, dont la norme Euro est supérieure à 1, sont autorisés dans la LEZ. Les véhicules à essence de norme Euro 1 ne sont pas autorisés.
- **L'enregistrement** s'applique aux **voitures** particulières, aux camionnettes ($\leq 3,5$ tonnes) et aux bus/autocars **immatriculés à l'étranger (sauf aux Pays-Bas)**. L'enregistrement est gratuit et valable pendant trois ans, à condition que les données du véhicule ne changent pas.
- Les camions ($> 3,5$ tonnes) : ce sont des véhicules pour le transport de marchandises de la catégorie N2 ou N3, et des véhicules de la catégorie N1 avec le code de carrosserie BC. **Ces véhicules sont autorisés dans la zone de basses émissions.** Vous ne devez effectuer aucune démarche, peu importe que votre véhicule soit immatriculé en Belgique ou à l'étranger.

Oldtimers de plus de 30 ans immatriculés en Belgique

La dérogation est accordée automatiquement si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le véhicule est immatriculé en Belgique.
- Le véhicule a plus de 30 ans.
- Le véhicule est immatriculé en tant qu'oldtimer et possède une plaque d'immatriculation belge commençant par « O » ou « 1-O » ou une plaque personnalisée (conformément à l'article 4, § 3 de l'arrêté ministériel du 23 juillet 2001 relatif à l'immatriculation de véhicules).
- Le véhicule n'est pas utilisé à des fins commerciales.
- Dans ce cas, la dérogation est automatique. Aucune action n'est requise et vous pouvez vous déplacer dans la zone de basses émissions (LEZ) de Bruxelles. La dérogation est accordée pour une durée indéterminée.

Oldtimers de plus de 30 ans immatriculés à l'étranger

Vous devez demander une dérogation via le formulaire en ligne.

Afin de valider votre demande de dérogation, veuillez effectuer les démarches suivantes :

- Enregistrer le véhicule
- Ajouter une copie de la preuve d'immatriculation (carte grise/rose)
- Après avoir reçu la dérogation, celle-ci est valable pendant 5 ans, pour autant que les conditions d'octroi de la dérogation ne changent pas.

Oldtimers de plus de 30 ans immatriculés en Belgique et utilisés à des fins commerciales

Par exemple, des véhicules de location pour des mariages ou d'autres événements.

Vous devez demander une dérogation via <https://lez.brussels/mytax/fr/exemption/select-country>

- Afin de valider votre demande de dérogation, vous devez joindre la preuve que le véhicule fait partie d'un « concept commercial » et qu'il est utilisé à des fins commerciales ou touristiques (par exemple, des photos ou une copie d'une brochure).
- Après avoir reçu la dérogation, celle-ci est valable pendant 5 ans, pour autant que les conditions d'octroi de la dérogation ne changent pas.

La LEZ est contrôlée par un réseau de caméras (équipées de la reconnaissance de plaque d'immatriculation), installées aux entrées de la LEZ. L'enregistrement est donc obligatoire.

Brussels Expo est situé dans cette zone de basses émissions. Brussels Expo reste toutefois accessible sans entrer dans cette zone, en passant par la Grille G sur la chaussée Romaine (située en dehors de la zone de basses émissions). C'est une bonne nouvelle pour le montage du salon étant donné que celui-ci se déroule **exclusivement** par le biais de **cette entrée-là**.

En revanche, en quittant l'exposition par la Grille C ou la Grille D1, vous vous retrouvez dans la zone de basses émissions. Les véhicules qui sortent du site de leur propre chef se retrouvent sur la voie publique, ce qui signifie qu'ils **doivent être enregistrés**. Les véhicules qui ne circulent pas directement sur la voie publique, par exemple parce qu'ils sont transportés, ne doivent donc pas être enregistrés. Le moyen de

transport servant à transporter le véhicule doit bien entendu remplir les conditions requises pour pouvoir pénétrer dans la LEZ.

Pour un plan de la zone basses émissions, cliquez ici : <https://lez.brussels/mytax/fr/practical?tab=ZoneLEZ>. Vous pouvez enregistrer votre voiture via ce lien <https://lez.brussels/mytax/fr>. (Gardez les documents de votre véhicule à portée de main.) Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site LEZ <https://www.lez.brussels/fr>.

Le tableau ci-dessous montre quels véhicules pourront (ou ne pourront plus) accéder à la Zone de basses émissions ces prochaines années :

Diesel

Norm	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Euro VI / 6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Euro V / 5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	⊘
Euro IV / 4	✓	✓	✓	⊘	⊘	⊘	⊘
Euro III / 3	✓	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘
Euro II / 2	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘
Euro I / 1	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘
Geen Euro	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘

Benzline/LPG/CNG

Norm	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Euro VI / 6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Euro V / 5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Euro IV / 4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Euro III / 3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Euro II / 2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	⊘
Euro I / 1	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘
Geen Euro	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘

Autres renseignements

Réserver une chambre d'hôtel

Pour que vous séjourniez dans un hôtel agréable et soigné durant le salon, les organisateurs ont sélectionné plusieurs hôtels en collaboration avec le [Brussels Booking Desk](#). Nous vous recommandons de réserver votre hôtel à temps, vu la disponibilité limitée dans la ville de Bruxelles. Les réservations peuvent se faire via ce [lien](#).

Vous avez des questions ou vous souhaitez effectuer une réservation de groupe, de 9 chambres ou plus ? Prenez contact directement avec le Brussel Booking Desk via les coordonnées ci-dessous :

Cédric Devos

T : +32 - 2 552 00 08

E : c.devos@brusselsbookingdesk.be

Le Brussels Booking Desk (BBD) est le service de réservation d'hébergement lié au Bureau de Convention de Bruxelles (VisitBrussels) soutenu par l'Association des Hôtels de Bruxelles (BHA) et la Chambre de Commerce, des Entreprises et de l'Industrie de Bruxelles (BECI).

Travail avec des tiers

La loi sur le bien-être des travailleurs est en vigueur. Il existe en la matière un règlement spécifique pour les entrepreneurs. Pour information, Brussels Expo insiste, en fonction de la nature des activités sur le site de Brussels Expo, sur les points suivants :

- Sur son stand, l'exposant est considéré comme l'employeur ; c'est la législation « employeur/travailleur », « entrepreneur/sous-traitant », « travail avec des tiers » qui s'applique ;
- C'est toujours la législation belge qui s'applique, même si elle diffère de celle d'autres pays et quelle que soit la nationalité de l'entrepreneur ou de ses travailleurs sur notre site ;
- L'inspection du travail (Service public fédéral Emploi et Travail) dispose des mêmes moyens que la police judiciaire.

Considérations d'ordre général

La loi du 4 août 1996 concernant le bien-être des travailleurs dans l'exercice de leur travail traite également du travail avec des tiers.

On n'y tient pas seulement compte des sous-traitants qui sont des employeurs, mais aussi des sous-traitants qui exercent leur activité en tant qu'indépendants.

La loi sur le bien-être régit d'une part l'échange d'information, la collaboration et la coordination entre les différentes parties concernées, et fixe d'autre part un système par lequel l'employeur qui confie un travail à des entrepreneurs externes peut surveiller l'application effective de la législation par les entrepreneurs.

L'employeur de l'installation où les travailleurs d'entrepreneurs externes effectuent leurs activités doit :

- Fournir aux employeurs de ces entrepreneurs l'information nécessaire pour leurs travailleurs en ce qui concerne les risques et les mesures spécifiques à son aménagement (pour le bien-être des travailleurs) ;
- S'assurer que les travailleurs des entrepreneurs ont bien reçu du maître d'ouvrage les instructions appropriées concernant l'activité de l'entreprise ;
- Coordonner le travail des entrepreneurs et garantir leur collaboration avec sa propre entreprise dans la réalisation des mesures concernant le bien-être des travailleurs dans le cadre de leur travail.

Les employeurs d'entreprises extérieures doivent :

- Fournir à l'employeur pour qui leurs travailleurs sont occupés les informations nécessaires concernant les risques liés à leurs activités ;
- Apporter leur collaboration à la coordination et à la coopération.

Travail d'entreprises externes

- L'employeur de l'installation où les travailleurs d'entrepreneurs externes effectuent leurs activités, doit refuser les entreprises dont il peut savoir que les travailleurs ne respectent pas la législation concernant la sécurité et la santé des travailleurs.

Déchet

Brussels Expo est équipé d'un système de tri sélectif. Les exposants sont responsables de leurs déchets. Brussels Expo peut se charger de l'évacuation de vos déchets. Si vous devez jeter des déchets pendant les heures d'ouverture du salon, vous pouvez le faire dans les conteneurs placés à cet effet par Brussels Expo. Ces conteneurs se trouvent aux portes situées entre le Palais 5 et le Palais 6, entre les portes des Palais 6 et 7 et aux portes A et B du Palais 9. Après la fermeture du salon, veuillez placer vos déchets à côté de votre stand. N'oubliez pas de présenter vos déchets triés.

Conformément à la réglementation locale, toutes les personnes concernées sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Elles doivent s'adresser à la société de nettoyage pour l'évacuation, la collecte et le tri des déchets.

- Les déchets produits lors du salon, autant les déchets solides comme papier, carton, plastique, etc., que les déchets liquides, doivent être évacués tous les jours des stands et de la zone attenante.
- Il est absolument interdit de déverser les déchets liquides ou d'autres produits liquides dans les égouts (ou les toilettes).
- Si ces règles ne sont pas respectées, l'organisation est autorisée à faire enlever ces déchets.
- Elle fera, pour ce faire, appel à une entreprise engagée par l'organisation, aux risques et frais de l'exposant.
- Les entreprises de nettoyage/collecte/tri engagées par le comité d'organisation doivent apporter leurs déchets au centre de collecte, où ils seront triés.
- Les déchets toxiques (peinture, solvants, etc.) ne peuvent pas être évacués avec les déchets ordinaires et doivent être collectés aux endroits réservés à cet effet (adressez-vous à la société de nettoyage pour plus de renseignements).

Interdiction de fumer

Une interdiction formelle de fumer est en vigueur dans tous les bâtiments de Brussels Expo ainsi que dans les secrétariats loués par les organisateurs. Ceci, en conformité avec la législation suivante :

- L'AR du 15/05/1990
- L'AM du 09/01/1991
- L'AR du 19/01/2005 relatif à « la protection des travailleurs contre la fumée de tabac ». Cette loi est entrée en vigueur le 01/01/2006 et concerne une interdiction de fumer pour tous les employeurs, travailleurs et tiers (donc également tous les indépendants, exposants, clients, etc.) sur tous les lieux de travail.
- **Toute personne qui se trouve dans les palais doit donc respecter cette interdiction de fumer, autant pendant le montage qu'au cours du salon et pendant le démontage.**

Le contrôle du respect de cette interdiction sera effectué par les instances compétentes. Des inspecteurs sont habilités à déclarer les contrevenants en infraction et à leur infliger une amende.

En cas d'infraction et de remarque à ce sujet, la personne concernée doit immédiatement obtempérer et éteindre sa cigarette. Dans le cas contraire, le contrevenant devra immédiatement quitter le terrain de BRUSSELS EXPO.

Pour permettre aux ouvriers, exposants et visiteurs de fumer à l'extérieur, Brussels Expo placera des poubelles équipées d'éteignoirs à cigarettes à plusieurs endroits stratégiques.

PREMIERS SOINS

Pendant les heures d'ouverture du salon, une équipe de premiers secours est présente dans les palais de Brussels Expo. En cas d'accident pendant les périodes de montage et de démontage, ainsi que pendant les jours de salon, veuillez contacter l'équipe de premiers secours au +32 (0)2/658.42.21 (de 8 h à 19 h).

Surveillance

Malgré l'équipe de surveillance *générale* engagée par l'organisation pendant les journées de montage, de salon et de démontage, vous restez responsable de la sécurité de votre stand et de son aménagement. Si vous le souhaitez, une surveillance du stand peut être assurée. Vous pouvez demander cette surveillance à l'adresse B.candaes@protectionunit.be.

Les demandes peuvent être annulées jusqu'à deux semaines avant le début du salon ; après cette date, aucune annulation n'est possible. L'entreprise de surveillance ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages à vos biens.

Wi-fi et Internet à Brussels Expo

Brussels Expo dispose d'un vaste réseau wi-fi accessible à tous ses exposants et aux visiteurs dans tous les bâtiments. Rapide et facile d'accès, mais non garanti et pour des applications limitées.

Comment cela fonctionne-t-il ?

1. Une fois que vous êtes à Brussels Expo, ouvrez le navigateur et sélectionnez le réseau « Free Expo Wifi ».
2. Vous pouvez à présent vous enregistrer.
3. Après vous être enregistré(e) et vous être connecté(e), vous avez gratuitement accès à Internet.

Votre session expire au bout de deux heures environ. Si vous souhaitez à nouveau vous connecter, refaites la même démarche.

Pour vos présentations ou utilisations plus longues, nous vous conseillons de commander un accès fixe à Internet sur la boutique en ligne de Brussels Expo.

Toilettes

Lors du salon, l'utilisation des toilettes à Brussels Expo est gratuite.

Vestiaire

Des espaces vestiaires se trouvent dans le hall d'entrée du Palais 5 ainsi que dans le hall Astrid, côté parking C. Le prix du vestiaire est de 2,50 € par objet. Ce vestiaire est ouvert pendant les heures d'ouverture du salon. En dehors des heures d'ouverture, les vestes seront, en concertation avec l'organisation, déposées au secrétariat ou au poste de surveillance.

Stationnement pendant le salon

Les frais de parking à Brussels Expo s'élèvent à 15 € (TVAC) pour chaque utilisation. Ils doivent être payés au gardien à votre entrée au parking C. Les exposants peuvent acheter un abonnement pour le parking. Le prix d'un abonnement au parking C pour les véhicules légers est de 37,19 € (H.T.V.A.) ; il est valable pour toute la durée du salon, ainsi que pendant les périodes de montage et de démontage (attention : montage et démontage pas inclus dans le nombre des jours de salon).

L'abonnement au parking pour un camion, une remorque ou un mobil-home, n'est valable que sur le parking C. Le prix de cet abonnement est de 111,57 € (H.T.V.A.). Vous pouvez le/la commander dans la boutique en ligne de Brussels Expo. Un abonnement au parking ne donne pas droit à une place attitrée, mais vous êtes sûr(e) d'y avoir une place. Brussels Expo n'assume aucune responsabilité pour tout vol commis ou dommage occasionné sur les parkings. Les abonnements achetés ne peuvent être repris.

L'organisateur MECC et la durabilité

L'organisateur du salon, MECC Maastricht - Interclassics, s'est vu décerner pour la cinquième année consécutive le label Green Key Gold (Clé Verte Or). Il s'agit de la plus haute récompense internationale pour une gestion d'entreprise durable dans le secteur du tourisme et des loisirs. Cela confirme une fois encore que MECC Maastricht tient compte de façon optimale, dans sa gestion d'entreprise, des conséquences de ses actes pour les aspects « People, Planet & Profit », sans que cela ne nuise au confort ni à la qualité.

MECC Maastricht veut impliquer les exposants dans sa vision de la durabilité et leur faire prendre conscience des possibilités d'une participation durable au salon. La durabilité diminue la consommation d'énergie, la production de déchets, et contribue donc à un meilleur environnement.

Imprimés et merchandising

Les brochures/dépliants et autres publicités imprimées ne peuvent être distribués **que** sur le stand. Les imprimés peuvent utiliser du papier recyclé et de l'encre végétale. Pour l'achat d'autre merchandising, faites un choix délibéré en prenant en compte toute la durée de vie d'un produit, et en évaluant l'équilibre entre People, Planet et Profit.

Construction durable du stand

Pour la construction du stand, vous pouvez utiliser des matériaux durables comme :

- Cloisons en bois
- Cloisons en bois prétaillées
- Cloisons amovibles
- Constructions en treillis
- Matériaux réutilisables et/ou renouvelables
- Réutilisation de stands déjà utilisés pour d'autres salons
- Peintures moins polluantes munies d'un label

Moquette durable

Pensez à la réutilisation du revêtement de votre sol (par exemple dalles de moquette) ou utilisez des revêtements de sols fabriqués de façon durable.

Éclairage du stand

Pour donner une ambiance particulière à votre stand ou faire ressortir certains produits, des éclairages à haut rendement énergétique sont possibles. L'éclairage économe en énergie comprend l'éclairage PL, fluorescent, SL et LED. Les lampes halogènes et les lampes à incandescence, elles, ne le sont pas. Sachez que l'éclairage des halls d'exposition de Brussels Expo n'est pas suffisant pour bien éclairer les véhicules.